

318

P



NP



DM330

NP

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

PARC ÉOLIEN SAINT-CYPRIEN

Le 10 juin 2015

eolien-saint-cyprien@bape.gouv.qc.ca

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet de parc éolien Saint-Cyprien

à Saint-Cyprien-de-Napierville

MÉMOIRE DE :

Jacques Boyer

Saint-Bernard-de-Lacolle QC J0J 1V0

Monsieur le Président,

Monsieur le Commissaire,

Je m'appelle Jacques Boyer et j'habite avec mon épouse à Saint-Bernard-de-Lacolle.

Je désire, par la présente, vous faire part de certaines de mes préoccupations vis-à-vis le projet de construction d'un parc éolien par la compagnie EDK à Saint-Cyprien-de-Napierville, une municipalité voisine de la nôtre. En fait, le site choisi pour ce projet est situé à deux kilomètres de notre village.

Tout d'abord ce projet ne répond à aucun besoin. Nous savons tous que Hydro-Québec se trouve en situation de surplus et selon les prévisions, pour encore plusieurs années. Maintenant, concernant ce projet éolien à Saint-Cyprien, selon les chiffres que nous a fournis Monsieur Désilets, le représentant d'Hydro-Québec présent lors de la première partie des audiences de votre commission, Hydro-Québec Distribution achèterait cette électricité au coût total de 14 cents le KWh pour ensuite la revendre deux fois moins cher à un prix moyen anticipé de 7 cents le KWh.

Je comprend mal pourquoi le gouvernement s'entête à forcer Hydro-Québec, une société publique, à racheter à perte d'entreprises privées de l'électricité dont on n'a pas besoin. Déjà en février 2014, le Rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec arrivait pourtant à un constat clair. Selon cette commission : 'il ne fait aucun doute que le gouvernement du Québec doit immédiatement cesser les nouveaux appels d'offres pour la production d'électricité et qu'il doit annuler les contrats en cours de renouvellement ou alors les renégocier.'

En attendant d'en arriver là, une chose est sûre. Les comptes d'électricité augmentent. Chez Hydro-Québec on nous explique que ces hausses sont causées par l'augmentation des coûts de production et que cette augmentation provient principalement de l'achat d'électricité produite par les éoliennes. Dans une lettre datée du 11 août 2014, Madame Isabelle Thellen,

chef des affaires publiques et médias, Hydro-Québec, nous le confirme : ‘Il est donc juste d’affirmer que la hausse sur le coût global des approvisionnements en électricité au Québec provient principalement de la mise en service de nouveaux parcs éoliens.’(Le Devoir, 14 août 2014, Ajustements tarifaires et impact des approvisionnements éoliens)

Si je comprend bien, ce sont les clients d’Hydro-Québec, l’ensemble des Québécois finalement qui, par la hausse des tarifs d’électricité financent cette industrie dont le produit (l’électricité) est superflu.

Voici un autre aspect économique en relation avec ce projet éolien.

Qu’arrivera-t-il de la valeur marchande de nos maisons? À cette question on nous répond qu’à ce jour, au Québec, nous n’avons pas d’étude scientifique valable sur ce sujet et que celles réalisées ailleurs arrivent à des conclusions contradictoires. Pourtant, à la lecture de Rapports du BAPE sur d’autres projets de construction de parcs éoliens on voit bien que cette question préoccupe tout le monde. Il doit bien y avoir une raison.

Je cite en exemple un extrait du Rapport 310, septembre 2014, page 42 : ‘L’impact de la présence du parc éolien projeté sur la variation à la hausse ou à la baisse de la valeur marchande, qu’il s’agisse d’une ferme ou d’une résidence, demeure donc incertain. Cette question relative à la variation de la valeur marchande des propriétés sises à proximité d’éoliennes a été soulevée à plusieurs reprises dans les diverses audiences publiques du BAPE. Cependant, depuis la mise en service du parc éolien de la Gaspésie en 1997, aucun des parcs en activité au Québec n’a fait l’objet d’un suivi sur cet aspect. Des citoyens continueront donc de s’inquiéter d’une baisse possible de la valeur de leur propriété et, le cas échéant, de craindre de devoir assumer les pertes éventuelles sans mesures de compensation.’

Çà fait presque vingt ans que l’on installe des éoliennes au Québec. Comment se fait-il que les études d’impact environnemental fournies par les promoteurs de ces parcs éoliens ne se préoccupent pas du tout de cette question si importante pour les personnes qui se retrouvent à vivre à côté de ces structures géantes? Pour sa part Monsieur Chapdelaine , le représentant du Ministère des Affaires Municipales et de l’Occupation du Territoire aussi

présent à la première partie des audiences de votre commission se fait rassurant. Il paraît qu'une étude provenant de son ministère sera disponible dans quelques semaines... Nous l'attendons très patiemment mais anxieusement aussi.

Voici un autre point préoccupant. Les distances séparatrices de deux kilomètres exigées entre une éolienne et tout bâtiment à vocation commerciale s'appliquent dans les deux sens, c'est-à-dire qu'une fois installées, la présence d'éoliennes pourrait empêcher la réalisation d'un projet agrotouristique, ou autre, profitable pour la municipalité et sa population. Évidemment ceci n'est pas de nature à favoriser l'occupation du territoire et le développement économique local.

Une autre chose est sûre. Situées à cet endroit, une grande plaine cultivée, ces installations seraient visibles dans un rayon de plusieurs kilomètres. Leur présence nous enlèverait la beauté naturelle des vastes paysages qui nous entourent. D'ailleurs, il suffit d'aller faire un petit tour dans le coin de Saint-Rémi pour se faire une idée de ce qui nous attend si ce projet se matérialisait.

À part les promoteurs, à qui donc profite ce gachis?

Environ 99% de l'ensemble du territoire de notre région, c'est-à-dire Saint-Cyprien, Saint-Valentin, Lacolle, Saint-Bernard, Hemmingford et Sherington, fait partie de la zone agricole. Les sols de haute qualité et le climat plus doux font que ces terres ont le plus grand potentiel de rendement de tout le Québec. La plupart d'entre elles sont déjà bien pourvues de systèmes de drainage et ainsi aménagées pour la culture intensive. Quelle est cette idée de venir construire une centrale électrique à cet endroit?

En tout cas il semble que c'est une question que ne se posent pas les membres de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec. À ce que je sache, jusqu'à maintenant la CPTAQ ne s'est jamais opposée à une demande d'exclusion de lots de la zone agricole dans le but d'y installer des éoliennes. Encore une fois, je comprend mal qu'un organisme d'état supposément indépendant et dont la seule fonction est justement de veiller à la protection de l'intégrité de la zone territoriale réservée à l'agriculture et de

faire la promotion de son développement, en soit rendu à avaliser servilement les politiques du gouvernement en place.

Par quel raisonnement tordu arrive-t-on à considérer le coulage de milliers de tonnes de béton en plein milieu des meilleures terres compatible avec les activités agricoles?

Par contre, à part les quatre propriétaires qui anticipent avec excitation et fébrilité faire un profit supplémentaire en louant des parcelles de leur terre au promoteur EDK, les cultivateurs de chez nous, des gens qui connaissent la grande valeur des terres fertiles et bien aménagées, se scandalisent du gaspillage de cette ressource plutôt rare au Québec. Comme vous le savez déjà j'en suis certain, l'ensemble des terres cultivables de cette qualité couvre en deçà de 2% du territoire québécois. Et déjà nous sommes témoins de conflits de voisinage qui s'enveniment et qui risquent de durer longtemps.

Il est désolant de constater qu'un promoteur étranger, Air Énergie TCI à l'unique recherche de profits, et qui sait depuis des années qu'une majorité très claire de la population n'est pas du tout intéressée par ses projets, demeure insensible aux tensions sociales qu'il cause. En effet, il y a déjà cinq ans, en 2010, les deux municipalités voisines de Saint-Bernard-de-Lacolle et Saint-Cyprien-de-Napierville ont refusé de s'associer avec ce même promoteur dans le cadre du volet communautaire de l'appel d'offres dont le présent projet dit 'autochtone' fait partie. De plus, en 2011, encore ce même promoteur, Air Énergie TCI s'est buté à l'opposition de la population à son projet éolien à Saint-Valentin. Toute cette histoire est bien documentée dans le Rapport du BAPE sur le projet éolien Saint-Valentin.

Quant au sort qui attend nos charmants voisins de la faune ailée, c'est l'évidence : ce sera un massacre. Mais comme ils ne se plaignent pas...

Enfin, sachant que d'autres plus savants vous feront part des effets connus, et inconnus sur la santé des gens qui auraient à devoir vivre à côté de ces structures, je termine en affirmant que je m'oppose totalement à ce projet de Parc éolien St-Cyprien.

Jacques Boyer